

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt-quatre

Le 19 février

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 8 février 2024

Date d'affichage 8 février 2024

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 24

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAËCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Nicole ANTHORE, Virginie DALY, Sébastien LAGALLE, Jean-Claude ESTIENNE, Aurélie TRAORE et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Ayhan AYDAR, Sylvain JOBEY, Nadia DAMART, Marc DURAN, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, et Allan BERTU **avaient respectivement donné pouvoir à :** Françoise DUPARC, Jean-Pierre BOUILLON, Michel PATARD-LEGENDRE, Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAËCHE, Aurélie TRAORE, Cédric EVANO et Jean-Claude ESTIENNE.

Absents excusés : Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Ayhan AYDAR, Sylvain JOBEY, Nadia DAMART, Marc DURAN, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, et Allan BERTU.

Secrétaire de séance : Aurélie TRAORE et Pascal ESNOUF.

N° 2024-009 – ACQUISITION DE DISPOSITIFS DE RADIOCOMMUNICATION POUR LA POLICE MUNICIPALE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

La police municipale d'Ifs constitue un service de proximité essentiel pour une population croissante sur l'ensemble du territoire communal. Le nombre d'interventions qu'elle réalise est en augmentation tous les ans et il s'est élevé à plus de 700 en 2023. Au cours de ces interventions en équipe, les policiers municipaux sont confrontés à des situations de plus en plus complexes (violences avec arme, refus d'obtempérer...). Un système de communication performant est donc primordial pour mener à bien leurs missions efficacement et dans de bonnes conditions de sécurité.

Essentielle dans leur mission de terrain, la radiocommunication permet en effet de partager instantanément une information à l'ensemble des agents. Au vu du type d'interventions et de mobilisations des policiers municipaux, un dispositif de radiocommunication performant permet d'accroître la fluidité dans les échanges des informations opérationnelles, d'améliorer la coordination des acteurs lors des événements ou manifestations qui se développent sur le territoire communal et peuvent accueillir un public nombreux (parfois sur des sites assez étendus). De surcroît, cet équipement contribue également à la sécurité des policiers dans leur activité quotidienne.

Or, le service de police municipale dispose actuellement d'un matériel obsolète, à faible portée et en quantité insuffisante pour assurer ses différentes missions dans les meilleures conditions. En effet, les agents de police doivent pouvoir utiliser un réseau de communication disponible en permanence, fiable et rapide dans les échanges vocaux (Réseau LTE 3g/4g). De fait, il est devenu nécessaire que la Ville procède à l'acquisition de six matériels portatifs de radiocommunication (solution radio numérique, de technologie LTE 3G/4G Multi-opérateurs).

Au vu du cahier des charges de l'appel à projets de l'État relatif au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.), ce type d'équipement est éligible sur le principe à un financement au titre de l'axe 3 du « programme S – Sécurisation de l'espace public » du F.I.P.D., cet axe 3 étant dédié à l'équipement des polices municipales. Les terminaux portatifs de radiocommunication sont ainsi susceptibles de bénéficier de subventions à hauteur de 30% par poste dans la limite d'un plafond de 420 €.

Il est de fait proposé au conseil municipal de délibérer pour approuver le plan de financement prévisionnel de cet investissement visant à équiper la police municipale en terminaux de radiocommunication et pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter tout financement mobilisable pour ces investissements.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le plan Vigipirate en vigueur au niveau national ;

VU le cahier des charges de l'appel à projets relatif au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) dans le Calvados au titre de l'année 2024 ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 14 février 2024 ;

CONSIDERANT que la police municipale d'Ifs dispose d'un matériel de radiocommunication aujourd'hui obsolète, de faible portée et en quantité insuffisante ;

CONSIDERANT qu'il est opportun de remplacer ce matériel en procédant à l'acquisition de six terminaux portatifs de radiocommunication numérique dont la performance et les caractéristiques permettront une efficacité et une sécurité accrues des interventions des agents de police municipale, grâce notamment à une meilleure adaptation de ce matériel avec les besoins de fluidité dans les échanges d'informations opérationnelles et de coordination lors des interventions des agents concernés au cours d'événements ou manifestations à couvrir sur la commune ;

CONSIDERANT que l'appel à projets F.I.P.D. dans le Calvados pour 2024 stipule que son « programme S – Sécurisation de l'espace public » comporte un axe 3 relatif à l'équipement des polices municipales et qu'à ce titre, sont éligibles au FIPD les investissements relatifs à l'équipement de polices municipales en terminaux portatifs de radiocommunication ;

CONSIDERANT que, pour ce type d'équipement, la subvention FIPD susceptible d'être allouée s'élève à 30% par poste dans la limite d'un montant plafonné à 420 € ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

CONFIRME sa volonté d'équiper la police municipale de six terminaux portatifs de radiocommunication.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-après de cet investissement :

Dépenses prévisionnelles H.T.		Recettes prévisionnelles		
Equipement	3 364,60 €	Etat - FIPD	1 009,38 €	30%
TOTAL H.T.	3 364,60 €	Ville d'Ifs	2 355,22 €	70%
		TOTAL	3 364,60 €	100%

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tout financement mobilisable pour la réalisation de cet investissement.

PRECISE que les crédits afférents à cette opération seront inscrits au budget primitif 2024 de la Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mener à bien toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ifs, le 19 février 2024

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRÉ



Rendue exécutoire le : 21 février 2024

Affichée le : 21 février 2024

Acte à classer

2024-009

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-02-21T10-47-29.00 (MI251135480)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20240221-2024-009-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Acquisition de dispositifs de radiocommunication pour la police municipale - Demandes de subventions

Date de décision : 21/02/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Sollicitées par les collectivités

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-009.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/02/24 à 09:38

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 21/02/24 à 10:47

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 21/02/24 à 10:53